



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 26 février 2025

Nombre de conseillers	
En exercice	10
Présents	10
Votants	10

Date d'envoi et d'affichage de la convocation
11/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à 20 h 00, le conseil municipal de la commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Didier SACKSTEDER, Maire

Présents : **Didier SACKSTEDER, Maire**

Edith PETEY, Philippe CUSENIER, Adjoints au Maire
Isabelle BRUHL-BASTIEN, Dominique CHESNEL, Damien FEGELE, Candy KUPCZAK, Valérie PREVOT, Pierre-Alain SOYER et Hervé WIAND, conseillers municipaux

Excusé (e) (s):

Absent(e) (s):

ORDRE DU JOUR

- Point n° 1** Adoption du compte-rendu de la séance
- Point n° 2** Désignation d'un secrétaire de séance,
- Point n° 3** VOIRIE – Acquisition de parcelles Chemin de la Gasse
- Point n° 4** CDG 90 – Contrôle des agrès
- Point n° 5** ENVIRONNEMENT – Frelons asiatiques
- Point n° 6** TAXI – Création d'une autorisation de stationnement
- Point n° 7** BOIS – Etat d'assiette, dévolution et destinations des coupes 2025
- Point n° 8** SUBVENTION – Demandes de subventions des associations
- Point n° 9** PERSONNEL – Mise en place du CET
- Point n° 10** CIMETIERE – Validation du règlement du cimetière
- Point n° 11** SUBVENTION – Demande de subvention au titre des Amendes de Police 2025

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00
Valérie PREVOT est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents

VOIRIE

Acquisition de parcelles Chemin de la Gasse

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a signé une convention avec les propriétaires du terrain situé Chemin de la Gasse pour la mise en conformité de la Rue.

Désormais, il convient d'acquérir des parcelles pour régulariser la situation de la Rue et dans un second temps pouvoir intégrer la Rue dans le domaine public de la commune.

Pour l'acquisition des six parcelles (AA 184 – AA 151 – AA 153 – AA 155 – AA 157 et AA 159), il est convenu de procéder à la rédaction des actes en la forme administrative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 voix pour)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les actes de transfert de propriété au nom de la commune de Buc de toutes les parcelles susmentionnées
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier les actes d'acquisition en la forme administrative
- **DE FIXER** le prix à 1 € la parcelle
- **DE DESIGNER** Madame Edith PETEY, première Adjointe au Maire, pour représenter la commune de Buc dans les actes passés dans la forme administrative
- **D'AUTORISER** Madame Edith PETEY, première Adjointe au Maire à signer tous les documents visant à faire aboutir les procédures d'acquisition foncière
- **DE PRECISER** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2025

CDG 90

Contrôle des agrès

Monsieur le Maire propose de signer le renouvellement de la convention de contrôle des agrès proposée par le CDG 90

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 voix pour)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la réalisation :
*Des contrôles des agrès (en extérieur et en intérieur) de football, handball, basketball, hockey sur gazon ou en salle **et** des aires de jeux collectives (25 € par an par agrès et 50 € par an par aire de jeux contrôlée)*

ENVIRONNEMENT

Frelons asiatiques

Ce point est ajourné en attente de nouvelles de Département

TAXI**Création d'une autorisation de stationnement**

Monsieur le Maire explique qu'un chauffeur de taxi a demandé à s'installer sur Buc.

Après prise de renseignements auprès de la Préfecture, il convient de délibérer pour autoriser le Maire à prendre un arrêté sur la création d'une autorisation de stationnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 voix pour)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre un arrêté portant création d'UNE autorisation de stationnement de taxi sur la commune de Buc

BOIS**Etat d'assiette, dévolution et destinations des coupes 2025**

Monsieur l'Adjoint au Maire évoque les travaux prévus par l'ONF.

Il est proposé, en coupes de bois, de faire des éclaircies résineuses sur les parcelles 10_ar, 11_ar et 12_ar et de reporter la parcelle 1_af à 2026.

Les bois seront vendus en contrat et vendus façonnés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 voix pour)

- **D'APPROUVER** l'état d'assiette des coupes 2025 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites,
- **DE DEMANDER** à l'ONF d'assurer l'Assistance Technique à Donneur d'Ordre
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents afférents

SUBVENTION**Demandes de subventions des associations**

Monsieur le Maire fait part des différentes demandes parvenues en mairie et propose de répondre comme suit :

Noms associations	Montants Sollicités	Subvention votée
Le Comité des fêtes de Buc	400 €	400 €
L'ACCA de Buc	/	400 €
Association de Défense des Victimes de l'Amiante et des Maladies Professionnelles de Franche-Comté	/	/
Les Pupilles de l'Enseignement Public	/	/
L'Association Prévention Routière	/	/
L'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de l'Agglomération de Belfort	/	/

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 voix pour)

- **D'ATTRIBUER** les subventions comme indiqué dans le tableau

PERSONNEL**Mise en place du CET**

Monsieur le Maire propose qu'un CET soit mis en place. Il rappelle que si l'agent est sur deux communes, il faut que les deux communes le mettent en place pour que l'agent puisse l'utiliser.

Il est proposé de fixer les conditions du CET via cette délibération.

Le conseil municipal doit également se prononcer sur la mise en place ou non de la compensation financière.

Les membres du conseil municipal décident de ne pas monétiser le CET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 voix pour)

- **DE FIXER** la gestion du Compte Epargne Temps telle qu'exposée ci-dessus

CIMETIERE

Validation du règlement

Le règlement intérieur des cimetières de Buc en vigueur depuis le 14 décembre 2011, vise à définir le fonctionnement des cimetières de Buc, tout en respectant la sécurité publique.

La version en vigueur a été revue afin de simplifier la lecture de chaque chapitre et a permis d'ajouter la réglementation sur les cavurnes ainsi que d'acter une délibération indépendante regroupant l'ensemble des tarifs communaux funéraires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 voix pour)

- **DE VALIDER** le nouveau règlement qui sera applicable au 1^{er} mars 2025.

SUBVENTION

Demande de subvention au titre des Amendes de Police 2025

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que la commune de Buc n'a pas obtenu de fonds au titre des amendes de police 2024.

Il est proposé de redéposer une demande en 2025 vu que les travaux n'ont pas encore été faits.

Il propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Préparation sol installation des luminaires	4 428.00€	Amendes de police	2 659.96 €	40 %
Fourniture et pose des luminaires	2 221.90 €	Fonds propres	3989.94 €	60 %
TOTAL	6 649.90€	TOTAL	6649.90 €	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 voix pour) :

- **DE SOLLICITER** une subvention au titre des amendes de police pour 2025
- **DE PREVOIR** les crédits au budget primitif 2025
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

Choix de l'architecte	Monsieur le Maire évoque les offres d'architecte reçues lors de la consultation pour la réhabilitation de la Cure
Commission fleurissement	La participation des habitants ainsi que l'équipe municipale est souhaitée. Il sont invités à se rencontrer munis d'une binette et de gants. Le fleurissement sera organisé le samedi 12 avril à 9h30. Des personnes volontaires pourront s'occuper de certains bacs en entier, c'est-à-dire entretien et arrosage en plus de la plantation
Comité des fêtes	Le comité des fêtes organisera une journée de la femme, le 8 mars prochain et le carnaval le 15 mars.

La séance est levée à 22h15

SACKSTEDER Didier Maire	Edith PETEY Première Adjointe au Maire
Philippe CUSENIER Deuxième Adjoint au Maire	Isabelle BRUHL-BASTIEN Conseillère Municipale
Dominique CHESNEL Conseillère Municipale	Damien FEGELE Conseiller Municipal
Candy KUPCZAK Conseillère Municipale	Valérie PREVOT Conseillère Municipale
Pierre-Alain SOYER Conseiller Municipal	Hervé WIAND Conseiller Municipal